



## Avant-propos

Les étés peuvent aussi être chauds politiquement. Ces derniers mois, c'est tout le SME qui est trouvé compromis. On croyait, à tort, à une pause après l'approbation du traité de Maastricht par le Royaume-Uni...

Sur ce secteur monétaire en ébullition, le professeur F. Dehousse nous livre son analyse, et conclut que l'Europe doit revenir à son idée de base, la coopération fédérale (pp. 1-3).

L'augmentation du nombre de chômeurs est l'illustration la plus frappante de la situation économique difficile. Le président de la Commission, Jacques Delors, attire l'attention sur la nécessité de corriger activement les politiques (p. 10), afin de redresser la barre de l'économie dans la CE. C'est l'occasion d'observer de plus près l'un des Etats membres: l'Italie (p. 7). Le Marché unique est en plein développement. Le secteur de la téléphonie devrait s'ouvrir à la concurrence dès le 1er janvier 1998 (p. 9). A propos du développement de la nouvelle télévision, une décision est tombée le 22 juillet dernier (p. 4).

Comett est un programme communautaire qui encourage la coopération entre universités et entreprises sur le plan technologique (p. 5).

"Eurodroit" indique les démarches à faire pour garder ses droits en matière de soins de santé, lorsqu'on se trouve dans un autre Etat membre de la CE. (p. 14).

L'année contre le cancer (1990) a mis en lumière les patients qui n'ont plus d'espoir de rémission. Où en est-on avec les soins palliatifs? (p. 8) Enfin, il reste à savoir si Jean Monnet s'est exprimé à propos de la culture (voir Eurinfo n°177). Nous n'en ferons pas un concours, comme l'un de nos correspondants le suggérait. Mais la rubrique "Lire et écrire" est ouverte pour tous vos commentaires et réactions!



## L'union économique et monétaire: *plus difficile, et plus nécessaire!*

Par les temps qui courent,  
il est très aventureux  
d'émettre des pronostics  
sur l'avenir monétaire de  
la Communauté euro-

péenne. D'abord, depuis le début du XXème siècle, les théories en vogue sur le sujet fluctuent avec régularité. Nous n'avons pas fini d'en voir. De plus, le développement de la technologie et des échanges modifie en permanence la fonctionnement des marchés financiers. Enfin, la conversion au capitalisme de l'Europe de l'Est et de grands pays du tiers-monde (Chine, Inde, Mexique) entraîne des mutations importantes dans l'économie mondiale. ▶▶



J.F. van den Broeck,  
Directeur du Bureau en Belgique  
de la Commission des  
Communautés européennes.



Ces éléments compliquent beaucoup l'analyse de la crise du système monétaire européen (SME) intervenue en 1993. Pour les uns, les règles du système sont inadaptées. Pour d'autres, elles restent adaptées, mais n'ont pas été correctement appliquées. Les arguments sur l'Union économique et monétaire (UEM) sont encore plus contradictoires. Selon les cas, le projet est présenté comme le symbole politique de la construction européenne, le complément du marché unique, un stimulant de la croissance ou une aberration économique complète.

A un égard, la crise présente un avantage. Elle fournit des enseignements sur les impératifs et les possibilités de la coopération monétaire dans le cadre du marché unique. Les possibilités sont plus larges qu'on l'imagine. De 1987 à 1992, le SME a connu une période de stabilité exceptionnelle.

Les parités ont en effet été maintenues alors que la Communauté et le monde traversaient des changements très importants (accords du Louvre, crash boursier d'octobre 87, glissement du dollar, récession américaine, entrée de la livre sterling dans le SME, récession britannique, réunification allemande, restructuration politique et économique des pays de l'Est).

Cette stabilité des marchés montre que les autorités politiques disposent encore d'une capacité d'action réelle. Certes, depuis la libération complète des mouvements de capitaux, les intermédiaires financiers ont vu se renforcer leur capacité de spéculation. Néanmoins, de 1990 à 1992, cela n'a guère porté à conséquence. Encore faut-il que les autorités politiques s'accordent sur un projet commun et qu'elles procèdent aux adaptations nécessaires pour le réaliser. Ici réside la cause profonde de la crise. Les ambitions doivent être assumées. Or, la plupart des Etats membres sont demeurés loin du compte.

Depuis longtemps, en effet, ils ont usé et abusé du déficit budgétaire, jusqu'à atteindre des niveaux d'endettement faramineux (130% du PNB dans le cas de la Belgique). L'élément déterminant, toutefois, réside dans le changement intervenu à cet égard en Allemagne depuis 1990. L'incapacité du gouvernement allemand à faire assumer le financement de la réunification par la population de l'Allemagne de l'Ouest a entraîné un dérapage budgétaire de plus en plus accentué.

Cela devait tôt ou tard engendrer une remise en cause du SME. Ce dernier avait tourné au fil des années à une véritable zone mark.

Or, aucun système de coopération monétaire ne peut fonctionner si l'Etat qui émet la monnaie de référence ne parvient plus à garantir sa stabilité. De la même manière que la dérive de l'inflation aux Etats-Unis avait mis fin au système de Bretton Woods, la dérive des taux d'intérêt allemands a entraîné l'éclatement du SME. La différence entre les deux cas réside dans l'attitude plus responsable de la banque centrale allemande, davantage soucieuse de préserver la stabilité des prix.

La responsabilité de la crise, en effet, n'incombe pas à la Bundesbank, mais au gouvernement Kohl. La Bundesbank ne pouvait continuer à défendre les parités du SME sans mettre en danger la stabilité du mark. Nul ne peut l'accuser d'avoir trahi l'idéal européen. D'une part, l'inflation allemande dépassait le taux annuel de 4% (plus que tous ses proches partenaires au sein du SME). D'autre part, la banque centrale allemande doit rester très prudente, en raison des énormes réserves mondiales libellées en marks (plus de 20%). C'est à Bonn, et non à Francfort que les protestations doivent être adressées.

De ceci, deux enseignements résultent. Comme l'avait prévu le traité de Maastricht, l'unité monétaire est inséparable de la stabilité budgétaire. A cet égard, la plupart des Etats membres de la CEE ont beaucoup de progrès à accomplir. En revanche, les mécanismes établis par le traité sont probablement insuffisants. Si la réunification allemande avait commencé pendant la troisième phase, et non pendant la première, des problèmes semblables auraient quand même surgi. Par la suite, la crise a révélé un troisième enseignement. En cas de récession, la capacité d'action propre de la Communauté est ridiculement faible. Plus de neuf mois après le Conseil d'Edimbourg de décembre 1992, on attendait toujours la mise en oeuvre des décisions prises.

Tous ces éléments se résument aisément en une phrase: la Communauté n'a pas de gouvernement doté d'une capacité d'impulsion et capable d'encadrer l'évolution du marché continental. Ayant vigoureusement libéré celui-ci pendant les dernières années, les Etats membres découvrent subitement leur impuissance à contrecarrer ses dérapages. Certains d'entre eux, qui rêvent encore être de grandes puissances, ont cru que le Conseil européen tiendrait lieu de gouvernement



Daniël Geeraerts © Photo News

économique. Il sert uniquement de plateforme promotionnelle aux chefs de gouvernements, qui masquent leur impuissance derrière des résolutions grandiloquentes.

Aussi, la crise révèle en fin de compte le caractère inséparable de l'unification monétaire et de l'union politique. En théorie, les deux questions peuvent être dissociées. Dans la réalité politique, cela n'est pas possible. Non seulement la monnaie constitue sur le plan symbolique un attribut essentiel de la souveraineté, mais surtout elle se trouve au coeur de la politique économique. Avoir insisté sur le caractère politique de l'union monétaire tout en refusant en même temps l'union politique apparaîtra dans l'avenir non seulement comme une contradiction, mais comme une très grave erreur.

L'avenir apportera sans doute peu de bonnes surprises tant que les Etats membres n'auront pas accepté la nécessité de compléter les mécanismes établis par le traité de Maastricht. L'édification du marché unique, la transition de l'Europe de l'Est vers le capitalisme, les menaces de conflits eth-

niques, l'intégration accélérée de l'économie mondiale constituent de nombreux facteurs de déstabilisation. Ils rendent l'union monétaire à la fois plus difficile et plus nécessaire. Ces défis pourront en effet difficilement être relevés sans une unification tant monétaire que politique. Or, cela ne sera pas possible sans un renforcement des institutions de la Communauté.

Il y aura sans aucun doute des désordres, des dévaluations, de longs conciliabules nocturnes à Bruxelles. Les gouvernements se renverront les responsabilités à la tête. Les élections se gagneront à coup de promesses intenables. Notre lent déclin technologique se poursuivra. Les chômeurs continueront à se multiplier, avec des accalmies. Jusqu'au jour où un doux rêveur proposera une idée vraiment révolutionnaire: construire une Europe fédérale. □

**Franklin Debousse**

*Professeur à l'Université de Liège  
et au Collège d'Europe,  
chargé d'enseignement à l'Université  
de Strasbourg*

**RECONVERSION**

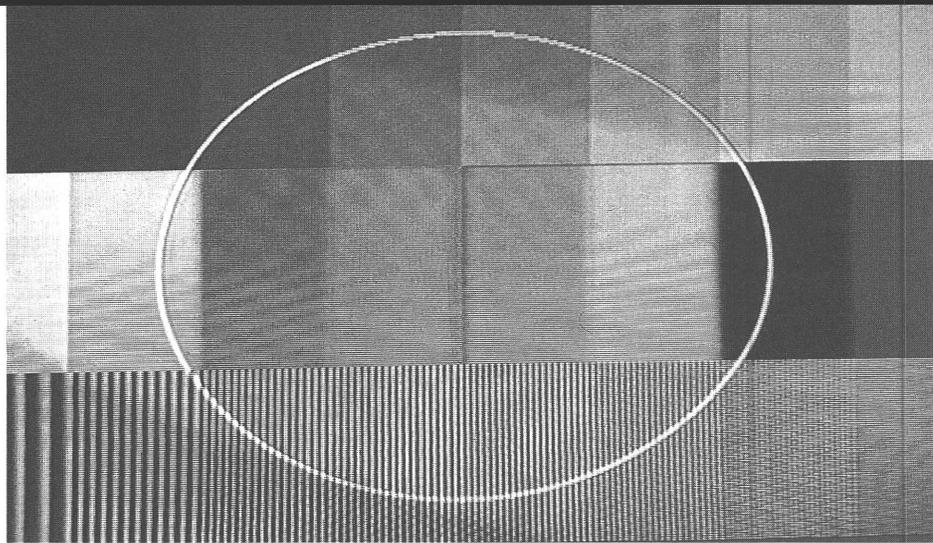
Un programme de 400 millions d'ECU a été mis en place par la Commission pour permettre l'adaptation des douaniers mais aussi des agents et concessionnaires en douane qui ont dû se reconverter en raison de la suppression des formalités douanières à l'intérieur de la Communauté. L'on a ainsi vu dans le sud-ouest de l'Allemagne cinq employés créer une société d'import-export de fruits exotiques ou encore cinq anciens agents en douane français proposer des conseils en matière fiscale et de formalités TVA.

**DESIGN INDUSTRIEL**

De la fourchette à la cafetière, du meuble au matériau nouveau, les créateurs se doivent de

o o o

# TVHD: l'image du futur



Depuis sa popularisation dans les années 50, la télévision a connu un seul gros changement technique radical: le passage du noir et blanc à la couleur. Plus tard, la vidéo, la diffusion par satellite ou la multiplication des chaînes ont modifié les habitudes d'utilisation mais sans nécessiter l'achat d'un nouveau poste récepteur. Aujourd'hui nous sommes à la veille d'une seconde "révolution", celle de la TVHD, la télévision haute définition.

o o o protéger leurs dessins et modèles. La Commission propose qu'ils bénéficient d'une protection pendant 25 ans dans toute la Communauté. Par la fin des disparités, les créateurs de la Communauté seraient placés sur un pied d'égalité.

## TPP OU LE TRAFIC DE PERFECTIONNEMENT PASSIF

Des vêtements "made in Europe" sont souvent fabriqués dans des pays qui utilisent une main-d'oeuvre à bon marché dans des conditions sociales déplorables (Yougoslavie, Pologne, Hongrie, Maroc, Tunisie). Certains industriels européens pratiquent ainsi le TPP ou trafic de perfectionnement passif, méthode qui consiste à réaliser dans des pays tiers non européens, des opérations qui nécessitent beaucoup de temps et de main-d'oeuvre avant de les réimporter dans un pays de la Communauté pour les terminer et les vendre sous le label d'un pays des Douze. Certains TPP permettent de maintenir des productions et des emplois en Europe. Mais la Commis-

## Pourquoi une TVHD?

La Communauté européenne appuie le développement de la TVHD pour au moins trois raisons fondamentales:

- améliorer la qualité de l'image TV et augmenter le confort visuel du téléspectateur;
- soutenir les producteurs européens de programmes;
- relancer l'industrie électronique européenne (notamment par la fabrication des nombreuses composantes électroniques et informatiques du matériel TVHD).

## Qu'est-ce que la TVHD?

La TVHD, avant toute chose, donne à l'image TV une qualité quasi parfaite.

Cette qualité de l'image passe d'abord par une autre configuration de l'écran: l'écran TVHD, beaucoup plus large, a un rapport de 16 (longueur) sur 9 (hauteur) (contre 4/3 pour les téléviseurs actuels). Ce rapport correspond mieux à l'angle de vision normal mais aussi à la perspective d'un terrain de football, à la scène d'un théâtre, au format des films de cinéma.

L'image TV est constituée de petits points invisibles à l'oeil nu, les pixels. Celle de la TVHD comporte un plus grand nombre de points et permet donc une reproduction plus fidèle de la réalité, notamment dans la gamme des couleurs.

Troisième amélioration: l'utilisation de la technologie numérique pour le son. Outre l'augmentation de la qualité et du confort d'écoute, le numérique permet d'accompagner l'image par quatre canaux son, ce qui autorise par exemple un son en stéréophonie

et la diffusion simultanée des dialogues en deux langues, le téléspectateur n'en sélectionnant bien sûr qu'une seule à la fois.

## HD-MAC et D2-MAC

Le premier standard développé en Europe afin d'amorcer la transition vers la TVHD s'appelle D2-MAC: il permet la transmission des images au format 16/9 et celle d'un son stéréo numérique mais il garde 625 lignes de définition de l'image comme pour les PAL/SECAM actuels. Aux mêmes caractéristiques de format et de son, le HD-MAC, second standard européen, ajoute 1250 lignes au lieu des 625 et deux fois plus de pixels par ligne: l'image est donc d'une qualité encore supérieure.

## Plan d'action européen

Adopté par le Conseil en juillet dernier, ce plan d'action européen, doté de 228 millions d'ECUS, concerne l'introduction de services de télévision avancés en Europe.

Il comporte plusieurs éléments::

- le plan est destiné à promouvoir le format 16/9, quels que soient la norme européenne de TVHD et le mode de diffusion; le plan adopté le 22 juillet 93 prévoit d'abandonner l'idée d'une norme unique européenne imposée par contrainte officielle (D2-MAC et HD-MAC).
- le plan prévoit des incitants financiers pour les producteurs de nouveaux programmes en format 16/9, y compris certains en TVHD, et pour les fabricants de matériel pendant une phase de démarrage toujours difficile. □

# COMETT: *une coopération entre universités et entreprises pour les technologies*

L'objectif principal du programme COMETT (COMMunity programme for Education and Training in Technology) est d'améliorer la formation aux technologies avancées et de développer des ressources humaines très qualifiées ainsi que la compétitivité de l'industrie européenne.

La réalisation de cet objectif passe par une coopération européenne entre les universités et les entreprises: **tout projet COMETT doit impérativement satisfaire aux conditions suivantes:** concerner les technologies avancées; impliquer au moins une entreprise et une université de deux pays différents.

Les projets COMETT peuvent prendre quatre visages différents:

- un réseau d'associations université-entreprise pour la formation (AUEF) développe la coopération en matière de formation aux technologies. Ce réseau aide à identifier des besoins en matière de formation technologique et aide à apporter des solutions notamment par des transferts transrégionaux.
- les échanges transnationaux d'étudiants ou de personnel d'entreprise et d'université: stages de trois à douze mois pour des étudiants dans une entreprise dans un autre Etat membre, stage de formation pour des étudiants ou diplômés avant leur premier emploi, mobilité de membres du personnel d'universités et d'entreprises.
- les projets conjoints de formation aux technologies à l'échelle européenne: cours intensifs de courte durée en matière de nouvelles technologies et de leur introduction dans les PME, développement de projets conjoints entreprise-université, développement de systèmes multimédias de formation à distance.
- mesures d'accompagnement: visites préparatoires, actions d'information, évaluation,...

## COMETT en Belgique

Pour la période 90-92, 87 projets belges ont été acceptés, soit 5,3% du total. La Belgique compte actuellement 6 AUEF: une pour chaque communauté linguistique et quatre sectorielles:

- TVV (Technologische Vorming Vlanderen, Antwerpen) regroupe une centaine de partenaires dont 30 entreprises et 25 établissements d'enseignement supérieur
- Wallonie-Bruxelles (Liège) est spécialisée dans le placement d'étudiants en entreprises

- Techware (environnement), basée à Bruxelles, regroupe 180 organisations de 23 pays dont un tiers sont des entreprises.
- Eurométaux (métaux non ferreux)
- Eurochemometrics (chimométrie)
- ERCOFTAC (modélisation et dynamique des fluides).

Pour 1990-92, les AUEF belges ont géré 532 placements en entreprises, permis 25 échanges de personnel et organisé 178 cours intensifs. En Belgique, COMETT compte également 14 projets conjoints de formation et des projets pilotes retenus fin 90 pour leur qualité exemplaire et leur impact potentiel sur les structures mêmes des systèmes de formation technologique. Enfin, 290 entreprises belges sont impliquées dans COMETT II qui couvre la période 1990-1994.

## Un exemple

Le Centre des Métaux Non Ferreux, situé à Bruxelles, a développé le projet SYMULMETALPROTECT, regroupant plusieurs entreprises et universités européennes. Ce projet consiste en une série de cours et du matériel de formation (sur la corrosion et l'anti-corrosion), ainsi qu'une expérience pratique sur la protection du fer par des métaux non ferreux. Une vidéo interactive détaille l'application de divers procédés: cette méthode pédagogique s'est révélée efficace. □

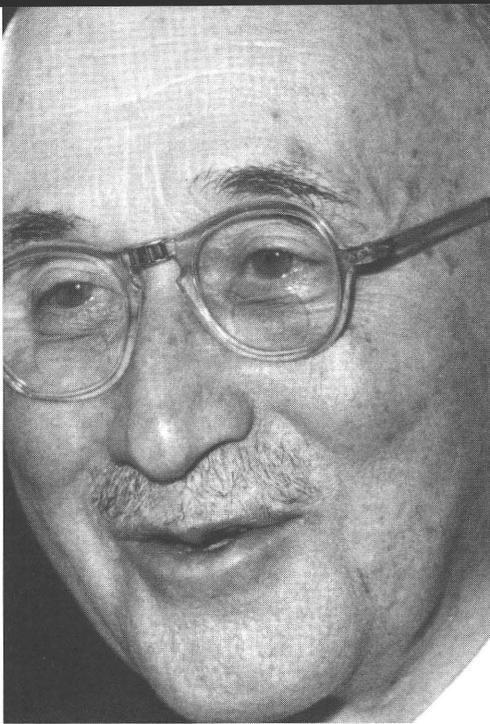


Marc Deville © Photo News

## CENTRES D'INFORMATION COMETT EN BELGIQUE

W. GOVAERT,  
Ministerie van  
Onderwijs  
Rijksadministratief  
Centrum,  
Arcadengebouw,  
B-1010 Brussel  
Tél: 02/210 51 23  
Fax: 02/210 53 72

A. PHILIPPART,  
Directeur Général,  
Ministère de  
l'Education,  
de la Recherche  
et de la Formation,  
204, rue Royale,  
Arcades D,  
1000 Bruxelles  
Tél: 02/210 55 57  
Fax: 02/210 55 17



© CCE

L'article sur l'Europe et la Culture (EURinfo 177) était précédé d'une phrase qui a souvent été attribuée à Jean Monnet. "Si c'était à refaire, je commencerais par la culture". Mais à tort, semble-t-il.

## Jean Monnet et la culture

ooo sion veut appliquer des règles valables dans toute la Communauté pour empêcher que des TPP ne se transforment en importations pures et simples.

### BST, HORS-LA-LOI?

Faut-il droguer les vaches européennes pour qu'elles produisent encore plus de lait? Non, estime la Commission qui veut éviter le retour des fameux "lacs de lait". La somastrotropine - BST en abrégé - devrait toujours être hors-la-loi dans la Communauté si les Douze suivent l'avis de la Commission. Cela évitera un accroissement de la productivité des vaches laitières de 6 à 20%, l'accumulation de viande bovine et une chute de la consommation du lait et de la viande de boeuf car le BST n'est pas apprécié des consommateurs.

### CONTROLES AUX FRONTIERES: LA FAUTE À SCHENGEN!

Si les contrôles n'ont toujours pas été éliminés aux frontières, ce n'est certainement pas la faute de la Commission européenne qui plaide en faveur de l'abolition des contrôles d'identité aux frontières

Un proche de Jean Monnet nous écrit: "Il me semble exclu que Jean Monnet ait fait une déclaration pareille, parce que cela sortait complètement de ses soucis et de ses intérêts" (Il n'a jamais aimé l'école, écrit Albert Coppé).

Notre correspondant rappelle que l'attribution de cette phrase a été souvent niée et qu'elle trouve probablement son origine dans l'imagination fertile d'un ancien collaborateur de Jean Monnet.

Paul Collowald qui a travaillé avec Jean Monnet rappelle que la phrase "a été reprise en plusieurs circonstances, et au plus haut niveau de l'Etat, en France et à l'étranger, ainsi que dans plusieurs instances européennes". "Ayant connu personnellement Jean Monnet... j'avais une certaine idée de la psychologie de l'homme et j'avais lu avec beaucoup d'attention ses "mémoires" sans trouver la fameuse petite phrase."

"A priori, j'avais donc des doutes très forts sur des "regrets" de cette nature exprimés par Jean Monnet. Mais on ne sait jamais, et j'ai donc interrogé ses plus proches collaborateurs. J'ai perçu un doute fondamental."

M. Collowald rappelle alors que Jean Monnet avait accepté de prononcer le 5 novembre 1959 un important discours à Luxembourg devant l'Assemblée générale des syndicats libres, les pays de la CECA et en soulignant "le droit à la culture". Il constate que "le progrès de l'instruction des masses est une condition de la sauvegarde de la liberté et de la démocratie".

Et M. Collowald conclut: "Jean Monnet n'a jamais dit la petite phrase".

De son côté, M. J.-R. Rabier, ancien collaborateur de Jean Monnet, confirme "Monnet n'a jamais prononcé ni écrit la déclaration qu'on lui prête assez souvent. Ni François Fontaine, le scribe fidèle des "Mémoires", ni Henri Rieben, le gardien vigilant des "archives", ni aucun des collaborateurs de Monnet n'ont trouvé trace de cette phrase. EURinfo pourrait ouvrir un concours parmi ses lecteurs pour faciliter les recherches. Je suis disposé à parier le montant du premier prix que le résultat sera nul. J'ai déjà obtenu l'aveu de Catherine Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe, qu'elle avait repris ces mots d'un fonds de rumeurs non identifiées. Denis de Rougemont, que j'avais interrogé quelques semaines avant sa mort, n'excluait pas avoir lancé lui-même cette déclaration apocryphe, mais il aimait beaucoup la plaisanterie...".

Ainsi nous nous rangeons parmi ceux qui, comme le secrétaire général du Conseil de l'Europe, se sont fiés aux rumeurs non fondées. Le risque existe que dorénavant EURinfo soit cité comme source pour l'attribution de la phrase à Jean Monnet.

Terminons avec une citation de Robert Schuman qui a aussi été publiée dans EURinfo (178) et nous citons les sources: "L'Europe, avant d'être une alliance militaire ou une entité économique, doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé de ce terme".

Références: Robert Schuman. Pour l'Europe, Les Editions Nagel, Collection Ecrits politiques, Paris, 1963, p. 35 (titre du chapitre II). □

# L'Italie en mouvement

Au cours de l'année écoulée, l'Italie a été confrontée à une série d'événements qui ont résulté notamment: des menaces accrues que la criminalité organisée fait peser sur la société; des pratiques de corruption, chantage et autres malversations révélées par des enquêtes judiciaires (opération "mani pulite" ou "mains propres"); de la crise qui affecte les partis politiques traditionnels; du fossé qui s'élargit entre les citoyens et l'Etat du fait des insuffisances classiques, mais aussi en raison de la hausse des impôts et de la baisse de la protection sociale.

Cet ensemble complexe de circonstances a engendré un sentiment général de malaise et d'inquiétude, comme s'il planait une "ombre" sur la société italienne.

## Les années 80

Au cours des années 80, l'Italie est passée du stade de pays pauvre, en voie de développement, à celui d'Etat prospère et la société italienne, autrefois en proie aux pénuries, est devenue une société d'abondance.

Toutefois, la crise économique, la nécessité de réduire les dépenses publiques et l'augmentation des impôts ont relancé le débat sur le thème de la pauvreté, qui suscite un intérêt variable suivant la conjoncture.

Les données pour 1991 révèlent que 10,1% de la population italienne, soit environ 2 millions de personnes, devraient être considérées comme pauvres. La classe moyenne supérieure constituait en 1991 41% de la population. En ce début des années 90, les familles italiennes paraissent se regrouper dans une catégorie de revenus plus uniforme correspondant à la classe moyenne inférieure.

## 1992: le tournant

1992 a marqué un tournant pour la sécurité sociale en Italie, des adaptations ayant été opérées pour faire face à l'évolution démographique et pour maintenir les dépenses dans les limites du budget. La réforme de la sécurité sociale a débuté par l'élévation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, et par l'exigence d'une période de travail plus longue pour pouvoir prétendre à la retraite anticipée des fonctionnaires. Les prestations et les transferts dans le cadre de la sécurité sociale ont eu

des effets positifs sur le niveau de vie en Italie (croissance de 258% entre 1961 et 1991). Pour cette raison, des actions visant à supprimer les services de base ou à exclure certaines catégories d'utilisateurs pourraient appauvrir une grande partie de la population.

Néanmoins, le système de protection sociale italien est soumis à des pressions résultant de nouveaux besoins, du partage inéquitable des ressources (déséquilibres régionaux), et du chômage générateur de marginalisation.

La situation socio-économique de l'Italie illustre bien l'importance de la relation entre une politique sociale et le développement général d'un pays. Le système de protection sociale ne saurait donc être considéré comme le seul responsable de la crise financière italienne. La fraude fiscale et/ou l'incompétence de l'administration grèvent plus lourdement le budget de l'Etat.

Etant donné la situation passablement critique de l'économie italienne, le temps est venu de reconsidérer le système de protection sociale. Toutefois, une approche critique et innovatrice des problèmes "endogènes" de l'Italie dans ce domaine fait toujours défaut. L'Italie est actuellement le théâtre d'un débat sur le chômage, la réforme de la sécurité sociale, semblable à celui que connaissent les autres Etats membres.

*Chris Segaert*



© Photo News

pour les Européens depuis fort longtemps. Ce sont les pays négociant l'accord de Schengen (les Douze moins le Danemark, l'Irlande et la Grande-Bretagne) qui ne parviennent pas à satisfaire la volonté des citoyens. Cependant depuis la réunion de Madrid (30 juin), les pays de Schengen se sont accordés sur une série de conditions: droit d'asile, visas, protection des données informatisées, adaptation des aéroports. Il reste encore à adopter les principes en matière de surveillance des frontières extérieures des pays membres de Schengen et rendre opérationnel le SIS (système d'information Schengen). Sur les neuf membres, huit ont déjà ratifié le texte de l'accord et Schengen devrait fonctionner le 1er décembre 93. Reste le cas de la France où le débat constitutionnel est relancé depuis la fin de l'été.

## C'EST QUOI L'EUROPE?

Un Européen sur dix croit encore que le Conseil de

# Cancer: les soins palliatifs en Europe

1990 fut l'Année européenne contre le cancer. Aujourd'hui le programme européen "L'Europe contre le cancer" se poursuit notamment dans le cadre d'échange d'expériences en soins palliatifs.

◦ ◦ ◦ L'Europe (qui siège à Strasbourg) est une institution de la Communauté européenne. Une confusion existe également avec le "Conseil européen". Et 2% seulement des Européens répondent correctement à sept questions sur la CE! Nous le savons grâce à l'Eurobaromètre, qui enquête deux fois par an auprès des Européens depuis maintenant 20 ans. Il permet ainsi, comme un thermomètre, d'enregistrer et de communiquer fidèlement la température de l'Europe.

## JARDINS ET PARCS HISTORIQUES

Plusieurs projets pilotes ont été sélectionnés en Europe pour participer en 1993, dans le cadre de la protection du patrimoine européen, à la restaura-

◦ ◦ ◦

On entend par soins palliatifs "les soins continus actifs et globaux dispensés aux patients et à leur famille par une équipe multidisciplinaire quand le corps médical n'a plus d'espoir de guérison et que le premier objectif du traitement n'est plus de prolonger la vie". Le but de soins palliatifs est la qualité de la vie la meilleure possible pour le patient et sa famille. Les soins palliatifs répondent aux besoins physiques, psychologiques, sociaux et spirituels. Si nécessaire, ils se prolongent par le suivi du deuil.

## Enquête

Le premier objectif d'une enquête menée en 1990 fut de déterminer la situation des soins palliatifs dans l'ensemble de la Communauté, les similitudes et/ou les divergences, sur base de critères objectifs. Second objectif: connaître les éléments spécifiques qui caractérisent les soins palliatifs. C'est en Grande-Bretagne que ce type de soins s'est développé. Elle a créé le concept de soins palliatifs et les a mis en pratique dès 1967. On y dénombre 140 unités, surtout dans les hospices, 260 services à domicile, 115 "Day care" et 40 équipes de

soutien. Le pays compte quelque 2.600 lits palliatifs. Un chiffre impressionnant quand on connaît le nombre de lits dans les autres pays de la Communauté. Par exemple: 72 en Allemagne, 53 en Belgique, 52 en Espagne ou 150 en France.

L'enquête a permis de constater que le nombre de patients décédés du cancer ayant bénéficié en 1989 de l'aide d'une équipe palliative est faible: 39.139 patients pour 771.046 décès par cancer dans les Etats membres, soit quelque 5% de ces décès.

## Evolution

Malgré le temps écoulé entre la création des soins palliatifs en Grande-Bretagne et les premières applications dans la plupart des autres Etats membres, on est frappé de constater de grandes similitudes. Le terme recouvre le même concept, la même philosophie et les mêmes applications à travers toute l'Europe. Une grande différence pourtant entre la Grande-Bretagne et les autres Etats membres: le lieu principal où s'appliquent ces soins.

Les Britanniques ont choisi de développer les soins dans des lieux d'accueil indépendants de l'hôpital, les autres pays européens au sein des hôpitaux. Ceci peut être expliqué par le fait que les mentalités médicales ont évolué en l'espace d'une quinzaine d'années. Cette évolution est due à deux éléments. En Grande-Bretagne, le système fonctionne sur base du volontariat anglo-saxon, ce qui diminue la part d'intervention de l'Etat contrairement à ce qui se passe sur le continent où les pouvoirs publics ont dû ou devront intervenir plus rapidement qu'en Grande-Bretagne. Second élément: les soins palliatifs se développent en Europe après les "Golden Sixties". Aujourd'hui, l'évolution alarmante du coût de soins de santé pèsera lourd pour l'avenir des soins palliatifs. □

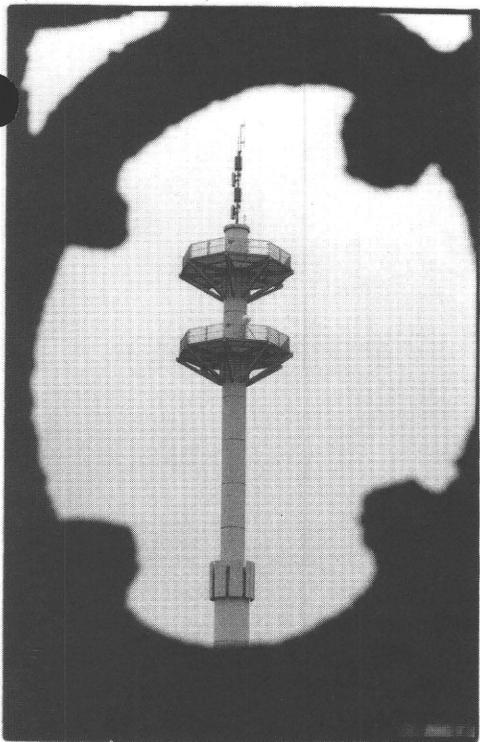
Marc Deville © Photo News



## NOMBRE DE PATIENTS TRAITÉS EN SERVICES PALLIATIFS

A = Décès par cancer (OMS) (1986) • B = Patients traités en services palliatifs (1989) • C = Nombre de centres palliatifs • D = Centres palliatifs ayant répondu à l'enquête

	A	B	C	D
Belgique	27.220	599	16	13
Danemark	14.946	/	/	/
RF d'Allemagne	163.038	516	13	8
Grèce	18.365	196	1	1
Espagne	65.810	637	4	4
France	133.008	1.038	20	18
Irlande	6.886	350	6	4
Italie	133.770	3.134	17	13
Luxembourg	938	30	1	1
Pays-Bas	33.966	1.169	9	4
Portugal	16.241	-----	--	--
Royaume-Uni	156.858	31.470	400	135
Total CE	771.046	39.139	487	201



D. Geeraerts © Photo News

# Télécommunications libérées en 1998 !

Lors du conseil européen des télécommunications réuni à Luxembourg le 16 juin dernier, les ministres des Douze ont pris un engagement lourd de conséquences tant pour les entreprises que pour les particuliers: ouvrir à la concurrence le marché du téléphone dans la Communauté européenne au 1er janvier 1998.

**T**élécommunications et technologies de l'information sont au coeur de nos sociétés. Elles sont vitales pour de nombreux autres secteurs de l'économie, du secteur bancaire à celui de la production, en passant par les transports. Les professionnels de la vente, par exemple, ont depuis longtemps anticipé le marché européen sans frontières. Depuis 1987, la Communauté s'est attelée à l'ouverture des marchés nationaux des télécommunications. Les marchés nationaux autrefois fermés ont été ouverts à la concurrence pour tous les services de télécommunications, à l'exception des services téléphoniques de base et du telex. Sur le plan du courrier électronique ou de la transmission de données, les entreprises privées rivalisent avec les organisations nationales des télécommunications.

## La fin des monopoles

Le mouvement de dérégulation des télécommunications devait avoir lieu. Les négociations visant à libéraliser les services téléphoniques de base qui sont encore des monopoles dans la plupart des Etats membres ont commencé au début de l'année. Les ministres des Douze ont pour leur part décidé d'accélérer un processus qui n'était jusqu'ici qu'un souhait de Karel Van Miert, membre de la Commission chargé de la concurrence. L'objectif est d'introduire la concurrence dans le secteur des télécommunications afin

de réduire les prix des appels longue distance entre les Etats membres.

La Commission pense depuis longtemps que, dans certains cas, les tarifs sont excessifs. Actuellement, un appel téléphonique entre deux endroits distants de 300 kilomètres mais situés dans deux pays différents peut coûter quatre fois plus cher que le même appel sur la même distance dans un même Etat membre.

Le but de la Commission est la diminution des prix des communications intracommunautaires sans augmentation du prix des appels locaux. Sur le plan du trafic international, des sociétés américaines proposent en effet, en toute légalité, des services pour téléphoner de Belgique au Japon ou en Afrique du Sud à moitié prix voire au tiers du prix!

## La résolution de Luxembourg

Si l'ouverture prévue pour le 1er janvier 1998 aboutit, quatre pays pourront cependant bénéficier d'une dérogation de cinq ans pour procéder aux restructurations nécessaires de leurs réseaux et pour adapter leurs tarifs. Ces pays sont le Portugal, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce. Les pays possédant de "très petits réseaux" – la Belgique et le Luxembourg – sont également concernés par une éventuelle dérogation.

De plus, l'engagement des ministres contient une clause de réciprocité prévoyant que l'ouverture du marché européen de la téléphonie vocale doit être liée à une ouverture correspondante des marchés des pays tiers. Il s'agit de ne pas voir les firmes du secteur des télécommunications européens exclues de certains appels d'offres lancés dans le cadre de la passation de marchés publics. □

o o o tion des jardins historiques, c'est-à-dire une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Il peut tout aussi bien s'agir de jardins modestes que de parcs, de jardins botaniques, de cloîtres, de vergers ou d'espaces verts situés dans des centres historiques. En Belgique, les projets retenus sont le Parc du château de Beloeil, les Jardins des Fleurons (Enghien), les Jardins de l'Abbaye de la Cambre (Bruxelles), le Tuin Rubenshuis à Anvers. Pour 1994, le thème choisi est la restauration des bâtiments et sites historiques destinés aux spectacles.

## AUTOMOBILES: COMPARAISON DES PRIX

Après les différents remous monétaires, l'achat d'une automobile dans un autre Etat membre pour la payer moins chère reste une entreprise difficile pour le citoyen européen. Les prix semblent plus élevés en Allemagne et en France et dans un degré moindre en Belgique. Oublier le Danemark et la Grèce qui, compte tenu d'un taux de o o o



par Jacques Delors,

Président  
de la  
Commission  
européenne

© CCE

## Des orientations pour le renouveau économique de l'Europe

Comme au début des années 80, le chômage massif frappe aujourd'hui la Communauté européenne. Il touche plus de 17 millions de personnes. De plus, 16 chômeurs sur 100 ont moins de 25 ans et 45 sur 1000 se trouvent sans emploi depuis plus d'un an. L'Europe doit donc se fixer comme priorité vitale la création de postes de travail économiquement ou socialement utiles. Pour retrouver l'élan des années 1985-90, il faut maintenir le cap vers l'Union économique et monétaire. Une monnaie unique consolidera le grand marché, rendra plus attrayants les investissements et stimulera l'épargne nécessaire pour financer les grands projets d'infrastructure. Pour cela, il convient de reprendre le chemin de la convergence, faire fructifier le marché intérieur et réconcilier la construction européenne avec les aspirations des citoyens, en montrant les avantages à attendre du développement de la Communauté.

Une Communauté ouverte et solidaire dans le monde doit continuer à oeuvrer en faveur d'une conclusion rapide de l'Uruguay Round, d'un accord équilibré qui débouche sur la création d'une organisation mondiale du commerce. Celle-ci devra inscrire son action en fonction notamment de l'évolution des monnaies, des charges de la politique de l'environnement, et du progrès social. Pour les ressources affectées à la recherche-développement et à l'innovation, nous devons nous fixer un objectif de 3% du produit national brut – contre 2% actuellement. Nous devons créer, au niveau européen, des cadres de coopération entre nos entreprises, pour mettre en oeuvre l'innovation et adapter les processus de production.

En permettant la circulation plus rapide et moins onéreuse des personnes, des biens et des services, on renforcera la compétitivité de l'économie européenne. Des réseaux performants d'infrastructures de transports et de télécommunications constitueront un apport inestimable pour l'aménagement du territoire et la cohésion économique et sociale. Pour stimuler sur dix ans les industries européennes engagées dans la conception et la réalisation de ces infrastructures, un objectif de 30 milliards d'ECU par an représente un minimum réaliste.

La révolution technologique qui s'amorce conduira à une économie décentralisée servie par une main-d'oeuvre bien formée et un foisonnement de petites et moyennes entreprises coopérant entre elles. Pour cela, il faut créer des "infrastructures européennes de l'information", le réseau sanguin de l'économie de demain – et aussi le moyen de stimuler nos entreprises de télécommunications, d'informatique, de fibres optiques, par la perspective d'une offre importante s'étalant sur plusieurs années. Un investissement initial de 5 milliards d'ECU est nécessaire pour aboutir ensuite à un programme annuel de 5 à 8 milliards d'ECU. Pour ces nouveaux métiers, il faudra élaborer des filières européennes de formation et encourager le travail à distance.

Une adaptation profonde des systèmes d'éducation s'impose. Il est indispensable de combiner savoir et savoir-faire et de développer chez chacun les capacités d'autonomie et d'innovation. Un droit individuel à la formation tout au long de la vie permettrait à chaque jeune, par le biais d'un chèque formation, d'accéder à des cycles de formation ou d'adaptation de ses connaissances.

Nous devons aller vers un nouveau modèle de développement. La prise en compte de l'environnement suscitera de nouveaux emplois. La taxation des ressources naturelles rares allégera l'imposition excessive du travail, ce qui renforcera la compétitivité de l'économie européenne. Les gains nouveaux de productivité doivent servir à améliorer la qualité de la vie et à créer des emplois. Il faut rendre plus actives les politiques de marché du travail. Pour chaque personne qui se présente sur le marché du travail, la priorité doit aller à l'offre d'un emploi ou d'une activité, ou encore d'une formation utile. Il ne s'agit pas de retarder les mutations technologiques ou économiques, mais de les prévenir. Il convient enfin d'accroître la qualité et l'importance des agences pour l'emploi, afin de fournir à chaque chômeur une aide efficace.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les orientations que j'ai présentées au Conseil européen de Copenhague. Elles doivent conduire à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour le renouveau économique de l'Europe.



## décisions

### Accord sur les aides anti-disparités

Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 19 juillet 1993 sur les règles à appliquer, dans les années 1994 à 1999, aux aides du budget européen destinées à réduire les disparités régionales et sociales dans la Communauté. Ces subventions proviennent des Fonds régional, social et agricole de la Communauté, auxquels s'ajoutera une caisse spéciale pour la pêche. En décembre 1992, le sommet d'Edimbourg avait fixé ces aides à 141 milliards d'ECU en tout. Les priorités restent le développement des régions les plus défavorisées et la lutte contre le chômage. Les Douze ont approuvé six règlements ("lois européennes") établissant le nouveau régime d'aides: les "lois" actuelles viennent à échéance le 31 décembre 1993. □

### Unité européenne de lutte anti-drogue

Pour lutter efficacement contre le trafic de drogue dans le grand marché européen, les ministres de l'intérieur et de la justice des Douze ont décidé le 2 juin 1993 de créer une "Unité Drogues", qui fonctionnera dès que les Douze lui auront trouvé un siège. L'Unité Drogues permettra aux membres des Douze d'échanger systématiquement des informations sur le trafic de stupéfiants. Elle constituera le premier élément d'Europol, le futur organisme permanent de coopération entre polices dans la Communauté. □

### Règles communes pour dispositifs médicaux

A partir du 1er janvier 1995, des milliers de dispositifs médicaux non implantables, comme les rayons X, les condoms ou les seringues, seront soumis aux mêmes règles de sécurité dans toute la Communauté européenne. Les ministres des Douze ont adopté, le 14 juin 1993, une directive ("loi européenne") qui fixe les exigences essentielles de santé publique que ces accessoires doivent respecter pour pouvoir circuler librement dans le grand marché. Lorsque cela s'avérera nécessaire, les organismes européens de normalisation et les milieux professionnels élaboreront des normes spécifiques pour chaque dispositif. □

### Meilleure hygiène alimentaire

Pour améliorer le niveau d'hygiène alimentaire dans la Communauté, les ministres des Douze ont adopté, le 14 juin 1993, une directive qui fixe les règles générales à respecter par tous les professionnels du secteur, de la petite boulangerie à l'usine agro-alimentaire. Cette "loi" couvre le traitement des denrées depuis la production jusqu'à la vente au consommateur. Le même jour, les Douze ont approuvé une autre directive qui vise à renforcer le contrôle des denrées alimentaires par les organismes officiels; ce dernier texte doit encore passer devant le Parlement européen. □

### Trois milliards de plus pour la relance

Pour "restaurer la confiance" à court terme, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze réunis à Copenhague les 21 et 22 juin 1993 ont ajouté 3 milliards d'ECU aux 5 milliards du mécanisme de prêt créé à Edimbourg en décembre 1992. La Banque européenne d'investissement est chargée de prêter cette somme, dont deux milliards sont destinés aux grands équipements de transports, d'énergie et de télécommunications, et un milliard réservé aux petites et moyennes entreprises. Pour celles-ci, les dirigeants des Douze ont aussi prévu des bonifications d'intérêt liées à la création d'emplois, allant jusqu'à 3 points de pourcentage sur cinq ans. Enfin, ils envisagent de faire prêter par la Communauté aux Etats membres, d'ici à 1995, une partie des sommes qu'ils doivent recevoir sous forme d'aides régionales et sociales jusqu'en 1999. Pour le moyen terme, les Douze ont demandé à la Commission européenne de leur présenter avant décembre 1993 une stratégie "en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi", qui fera l'objet d'un Livre blanc. □

Francis Apesteguy © Photo News





### Entreprises "vertes", à vos marques!

Les entreprises désireuses de protéger l'environnement – et de le faire savoir – ont deux bonnes occasions de le faire. D'une part, les ministres des Douze ont adopté le 29 juin 1993 un règlement qui met en place un système facultatif de contrôle de l'environnement dans l'industrie surnommé "éco-audit". Pour y participer, les entreprises devront s'engager à améliorer le respect de l'environnement dans leurs activités et se faire examiner par un organisme indépendant. Dans chaque pays, une instance officielle est chargée de gérer le système. D'autre part, la Commission européenne a décidé, le même jour, les critères d'attribution du label écologique pour les lave-vaisselle et les lave-linge. Ces deux types de produits inaugureront ce label en forme de fleur avec douze étoiles en guise de pétales, qui signale aux consommateurs les articles respectueux de l'environnement. Le label, obtenu dans un pays membre, vaut ensuite pour toute la Communauté. Son attribution coûte aux entreprises 500 ECU et 0,15% des ventes annuelles du produit en cause. □

### Cabotage routier libre en 1998

A partir du 1er juillet 1998, les routiers établis dans un pays de la Communauté européenne pourront transporter sans restriction des marchandises à l'intérieur d'un autre pays membre – activité appelée "cabotage". Les ministres des Douze en ont décidé le principe le 19 juin 1993. En attendant, les routiers communautaires se partageront 30.000 autorisations de cabotage par période de deux mois durant l'année 1994 – contre environ 19.000 actuellement. Le nombre d'autorisations augmentera de 30% par an à partir du 1er janvier 1995. Les Douze doivent transformer ces dispositions, liées aux accords sur la taxation des routiers (voir ci-après) en "loi européenne" avant la fin de 1993. □

### Non à la différenciation artificielle!

Créer des produits "nationaux" légèrement différents les uns des autres pour les faire vendre chacun dans un pays de la Communauté par un distributeur exclusif, en empêchant l'importation de produits "frères" d'autres pays membres: voilà qui peut tenter des fabricants, dans des sec-

teurs où l'autorisation de mise sur le marché n'est pas devenue "européenne". La Commission européenne veut décourager ce comportement – la négation même du grand marché. Elle a donc décidé, le 22 juin 1993, qu'un accord entre la firme chimique italienne ZERA Montedison et son distributeur exclusif pour l'Allemagne, Stähler, constituait une infraction aux règles de concurrence communautaires. L'accord en cause a déjà pris fin; mais la Commission, qui considère ce cas comme exemplaire, a annoncé son intention de surveiller les secteurs concernés afin de repérer ce genre de pratique. □

## vu de l'extérieur

### La TVA en Pologne

Le 5 juillet 1993, le gouvernement polonais a introduit la TVA, une taxe typiquement "communautaire", avec une aide technique de la Communauté européenne. La TVA polonaise a un taux normal de 22% et un taux réduit de 7% pour des produits et services à caractère social. □



Marc Deville © Photo News

## initiatives

### Campagne européenne pour l'emploi

Pour faire agir ensemble les autorités nationales, régionales et locales de la Communauté avec l'ambition de faire baisser de moitié le nombre de chômeurs d'ici l'an 2000, la Commission européenne a lancé, le 26 mai 1993, une "initiative pour l'emploi". La Commission propose que les responsables européens et nationaux se livrent à une analyse systématique des solutions possibles au problème du chômage; elle souhaite obtenir des conclusions concrètes avant la fin de 1994. □

### En bref

- **Les Douze se sont engagés, le 19 juin 1993**, à appliquer au 1er janvier 1995 au plus tard un taux minimum européen à leurs taxes sur les camions; toutefois, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal pourront maintenir un taux plus bas jusqu'à la fin de 1997. D'autre part, l'Allemagne, le Danemark et les pays du Bénélux ont décidé de faire payer aux camionneurs une vignette "régionale" pour l'utilisation de leurs autoroutes à partir du 1er janvier 1995. Ce système approuvé par les Douze, n'implique ni contrôle aux frontières ni discrimination selon la nationalité. □
- **Le ministre britannique des finances a présenté le 12 juillet 1993** à ses partenaires de la Communauté un programme de convergence destiné à réduire le déficit budgétaire et maintenir l'inflation à un niveau faible. Ce programme vise à rapprocher l'économie britannique des critères contenus dans le Traité de Maastricht. □

## pme

### Un nouveau programme d'action 1993-1996

Le Conseil des ministres des Douze a décidé, le 14 juin, d'adopter un nouveau programme (1993-1996) destiné aux PME, afin de favoriser la croissance et l'emploi suivant les orientations du Conseil européen

d'Edimbourg. Ce programme, applicable dès le 1er juillet 1993, renforce et consolide les actions menées depuis 1986 par la Communauté pour aider les PME à profiter du grand marché européen. Il vise à améliorer l'environnement juridique et administratif des entreprises et veille à réduire les charges découlant de la législation communautaire, y compris dans le domaine de la fiscalité indirecte. Le programme permettra également de développer et de renforcer les services européens offerts aux PME:

- les Euro Info Centres (210 centres d'information répartis dans toute la Communauté européenne);
- les réseaux de recherche de partenaires – Bureau de rapprochement des entreprises (BRE) et Réseau de coopération des entreprises (BC-NET);
- les programmes de mise en relation directe des entrepreneurs ("Europartenariat" et "Interprise");
- les actions destinées à stimuler la sous-traitance transnationale.

En outre, ce programme visera à assurer pleinement la prise en compte des intérêts des PME dans les différentes initiatives et politiques communautaires. En plus de ces axes prioritaires, il s'agira également d'assurer la continuité des autres volets de la politique d'entreprise. Il faudra donc, entre autres, encourager l'adaptation des PME, y compris celles de l'artisanat, aux changements structurels et à ceux induits par le marché intérieur, améliorer les possibilités de financement et mieux observer l'évolution économique des entreprises. Les Douze ont prévu de consacrer à ce programme un total de 112,2 millions d'ECU. □

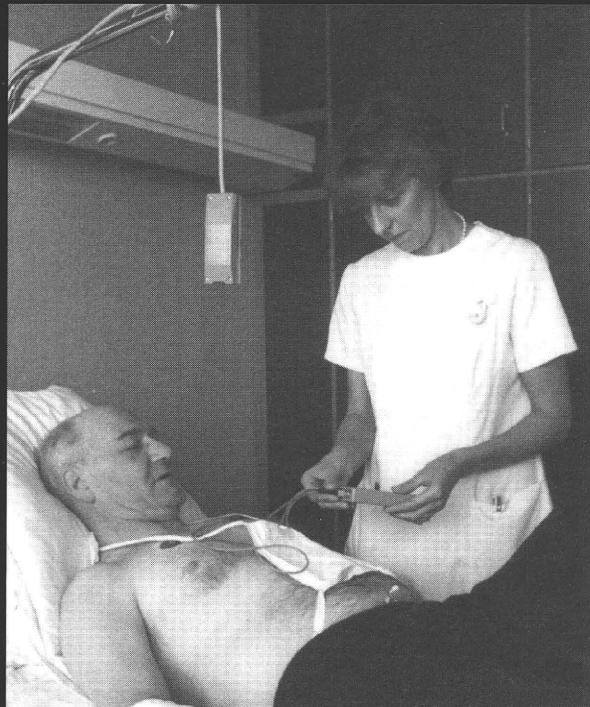
### Pour s'adapter aux normes européennes

La Commission européenne a lancé récemment une nouvelle action pilote "Euro-management" pour aider les PME à identifier et à résoudre en partie les problèmes qu'elles rencontrent en matière de normalisation, de certification, d'assurance qualité et de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Dans le cadre de cette action, 43 consultants – 40 de la Communauté européenne et 3 des pays de l'AELE – sélectionnés par la Commission, vont évaluer à cet égard quelque 700 PME. La Commission prendra à sa charge la moitié des coûts d'évaluation des PME de la Communauté européenne; les consultants devront trouver d'autres sources – publiques ou privées – de

financement. Ceux des pays de l'AELE participeront à l'action pilote à leurs propres frais. Les consultants devraient commencer rapidement leur travail d'évaluation et remettre début 1994 un rapport au coordinateur de l'étude, l'AFNOR – l'organisme français de normalisation – qui présentera un rapport de synthèse. Ainsi la Commission européenne pourra mieux identifier les problèmes d'adaptation des PME en cause aux exigences européennes. De leur côté, les chefs d'entreprise, qui se verront remettre l'intégralité du rapport d'évaluation du consultant, connaîtront mieux la dimension européenne et pourront prendre les mesures qui s'imposent. Les PME intéressées par cette action pilote peuvent contacter la Commission des Communautés européennes - DG XXIII - Politique d'entreprise - M. von Wedell - fax (32-2) 295 21 54. □

### Europartenariat : après Lille, Glasgow

**Europartenariat-France Nord-Ouest a fermé ses portes.** Ce fut la plus grande rencontre européenne pour la coopération inter-entreprises jamais organisée en France et en Europe. Elle a permis à 414 PME des régions Nord-Pas de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine et à 80 entreprises de Corse et des départements d'Outre-Mer de rencontrer des représentants de 1.500 entreprises visiteuses; celles-ci venaient de tous les pays membres de la Communauté, des pays de l'AELE, d'Europe centrale et orientale ainsi que du Bassin méditerranéen. A Lille, les 17 et 18 juin derniers, Europartenariat France Nord-Est aura permis d'organiser au bénéfice des entreprises françaises, plus de 10.000 rencontres individuelles entre représentants des PME participantes. L'objectif est de donner à ces PME, situées dans une région confrontée à des problèmes de restructuration industrielle, l'occasion de trouver des partenaires et de participer à la reconversion industrielle de leur région. Depuis le lancement du programme en 1987 – et sans compter la manifestation de Lille – quelque 20.000 rendez-vous Euro-partenariat ont été organisés entre 7.000 entreprises. En moyenne, 40% des entreprises des régions hôtes ont conclu des accords de coopération à la suite de leur participation à Europartenariat. Le prochain Europartenariat aura lieu à Glasgow, en Ecosse, les 13 et 14 décembre 1993. □



Marc Deville © Photo News

# Les soins de santé dans la CE

Bien que la sécurité sociale n'ait pas été reprise dans l'Acte unique qui fixe les dispositions d'harmonisation en matière politique, économique et fiscale, il existe au niveau de la CE un certain nombre de directives qui assurent une couverture sociale aux personnes qui se rendent d'un Etat membre à l'autre. On trouvera ci-après les grandes lignes des directives relatives à un certain nombre de cas concrets, auxquelles doit se conformer un Belge qui se rend dans un autre Etat membre s'il veut conserver ses droits en matière de soins de santé.

## Principes

Tout ressortissant de la CE a droit à l'égalité de traitement, en d'autres termes un Belge qui se rend, par exemple, en France a les mêmes obligations (par exemple, conditions d'affiliation) et les mêmes droits (par exemple, tarifs de remboursement) qu'un Français. Toute prestation en matière de sécurité sociale d'un Etat membre doit prendre en compte la carrière d'assurance accomplie dans chaque Etat membre, comme s'il s'agissait d'une carrière accomplie dans le cadre de la législation nationale.

Il n'y a de coordination communautaire que lorsque le ressortissant d'un des Etats membres est affilié à un régime de sécurité sociale. En principe, on est affilié à la sécurité sociale du pays où l'on travaille. Si l'activité est exercée dans divers pays, on est affilié à la sécurité sociale du pays de référence, du moins si une partie de l'activité est exercée dans ce pays. Si aucune activité n'est exercée dans le pays de résidence, on est soumis à la sécurité sociale du pays où se trouve le siège de l'entreprise. Les mêmes principes s'appliquent également aux indépendants.

## Formulaires E

Le travailleur belge qui vit avec sa famille en Belgique, mais qui a un emploi en France, a droit aux soins de santé en Belgique, à charge de la caisse d'assurance maladie française. Pour bénéficier des prestations, il doit se procurer auprès de la caisse de maladie française un formulaire E106 qui sera remis ensuite à la caisse de maladie belge. Un travailleur frontalier a droit aux soins de santé de part et d'autre de la frontière. La Belgique a conclu avec les pays voisins des accords bilatéraux en vue de régler la situation des travailleurs frontaliers. Si l'assuré et les personnes à sa charge ne vivent

pas sous le même toit, ces dernières ont droit aux prestations en matière de soins de santé de l'endroit où elles habitent, à l'instar des personnes à la charge de ce pays. L'ayant droit en Belgique doit se procurer auprès de sa caisse de maladie un formulaire E109 (E122 pour les retraités), dont le volet A sera complété par la caisse de maladie belge et le volet B par la caisse de l'autre Etat membre, à l'issue d'un contrôle permettant de s'assurer que les personnes à charge satisfont aux conditions de la législation en vigueur.

Un salarié détaché reste assujéti à la sécurité sociale du pays d'origine. L'employeur se procure auprès du régime de sécurité sociale un formulaire E101, renouvelable à l'aide d'un formulaire E102, dont une copie est remise à la caisse de maladie du travailleur. Cette caisse de maladie fournit au travailleur un formulaire E111 ou E106 qui doit être remis à la caisse de maladie à l'étranger.

En cas de séjour temporaire à l'étranger, comme lors de vacances, par exemple, les soins de santé sont assurés sur la base d'un formulaire E111 que fournit la caisse de maladie en Belgique.

Les retraités qui transfèrent leur résidence dans un Etat membre qui ne verse pas la pension, doivent se procurer un formulaire E121 auprès de la caisse de maladie s'ils sont déjà à la retraite au moment du transfert de leur résidence, ou par le biais de l'organisme payer et l'INAMI dans le cas contraire.

Les chômeurs peuvent se rendre à l'étranger pendant trois mois pour y chercher du travail tout en conservant leurs indemnités de chômage en Belgique. Pendant cette période de trois mois, ils peuvent bénéficier des soins de santé à l'étranger, pour autant que la caisse de chômage délivre un formulaire E303 et la caisse de maladie un formulaire E119.

*Jan Van hoof*



F. Point

## EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone

au (02) 295 94 78

tous les jeudis de 14h à 18h.

Toute demande d'information écrite peut être adressée à:

**EURODROIT**

rue Archimède 73  
1040 Bruxelles.

Entretiens individuels sur rendez-vous

# au jour le jour

## 4 AOUT - CONTREFAÇON

La Commission adopte une proposition de règlement visant à renforcer la législation communautaire en matière de lutte contre la contrefaçon qui, selon les professionnels, serait la cause de la perte de 100.000 postes de travail en Europe en 1992.

## 6 AOUT - RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Réunion extraordinaire du collège des commissaires européens afin d'étudier les conséquences des aménagements monétaires décidés les 30 et 31 juillet dernier et analyser la problématique de la Bosnie-Herzégovine.

## 9 AOUT - SOLIDARITÉ

Succédant à Baudouin Ier, le Roi Albert II prête le serment constitutionnel devant la Chambre et le Sénat réunis. Dans son discours, il souligne la nécessaire solidarité entre les personnes y compris au sein de la Communauté européenne en y poursuivant la construction d'une Europe fédérale, amicale et sociale.

## 9 AOUT - OBJECTIF: UEM

Dans une interview, le chancelier Helmut Kohl refuse d'exclure un éventuel report de la mise en place de la monnaie unique, prévue pour 1999 dans le traité de Maastricht.

## 11 AOUT - CONFIRMATION

Philippe Maystadt, ministre belge des Finances et président en exercice du Conseil Ecofin, confirme qu'Helmut Kohl n'a rien fait de plus qu'indiquer

de manière réaliste que l'échéance pour une monnaie unique sera plus probablement le 1er janvier 1999 que le 1er janvier 1997.

## 17 AOUT - RELANCE

Le Conseil européen extraordinaire prévu à Bruxelles fin octobre devrait permettre, selon François Mitterrand, la relance de l'Union politique.

## 17 AOUT - SCHENGEN

La Convention de Schengen est censurée par le Conseil constitutionnel. Elle ne respecte pas certaines dispositions de la Constitution française. Selon le Conseil, un demandeur d'asile dont la requête a été refusée par un autre pays européen, peut être accueilli en France.

## 18 AOUT - RAYONS IONISANTS

La Commission propose de renforcer les normes de base sur la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et de les adapter aux nouvelles recherches en matière de radioprotection.

## 18 AOUT - BERD

M. Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, est élu président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

## 19 AOUT - URGENCE AGRICOLE

La présidence belge estime qu'une réunion d'urgence du Conseil des ministres européens de l'agriculture – une demande allemande – n'est pas actuellement nécessaire.

## 24 AOUT - MOSTAR

La présidence belge du Conseil de la Communauté examine avec les Etats membres les conséquences de la proposition de Lord Owen, négociateur européen dans le conflit de l'ex-Yougoslavie, de faire administrer pendant deux ans la ville de Mostar par la Communauté européenne.

## 30 AOUT - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE / TF1

Dans son avis motivé sur le conflit existant depuis 1989 entre la Communauté française de Belgique et la société de télévision TF1, la Commission européenne estime que la Belgique n'a pas respecté une directive du Conseil stipulant que les Etats membres doivent assurer la liberté de réception des émissions de télévision en provenance des autres Etats membres. Le conflit devrait être porté devant la Cour de Justice de Luxembourg.

## 30 AOUT - BLAIR HOUSE

L'Allemagne et la France décident d'étudier ensemble des propositions destinées à modifier le préaccord agricole de Blair House, le volet agricole du contentieux opposant la Communauté européenne et les Etats-Unis dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

## 1ER SEPTEMBRE - SÉMINAIRE

Séminaire de réflexion de la Commission. Jacques Delors expose les grands axes de son Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi en Europe. □

○ ○ ○ TVA élevée offrent des prix relativement bas mais... beaucoup d'obstacles administratifs. Les écarts de prix restent appréciables entre pays européens mais cependant inférieurs à 20%, soit moins que les 30 ou 40% constatés par des études antérieures. Outre l'information du consommateur, l'enjeu de ces études est le maintien ou l'abandon du système actuel de vente des voitures par des réseaux de concessionnaires exclusifs, système autorisé par la Commission jusqu'en 1995.

## LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE: LE RENDEZ-VOUS DES MÉLOMANES

Depuis sa fondation en 1927, la Société Philharmonique de Bruxelles est au cœur de la vie musicale belge, tant par la quantité que la qualité des concerts qu'elle produit. Pour la saison 93/94, la Société Philharmonique fait souffler un "vent nouveau" sur les concerts bruxellois et veut relever le défi de faire de la capitale de l'Europe un lieu où la musique foisonne. La nouvelle saison présente un programme d'une qualité artistique hors du commun. 170 concerts répartis dans 17 cycles d'abonnements offrent un panorama riche et varié du répertoire. La Société Philharmonique recevra ainsi de septembre 93 à juin 94 plusieurs dizaines d'artistes prestigieux belges et étrangers, en provenance de toute l'Europe. Parmi eux, Philippe Herreweghe et le Collegium Vocale, Maurizio Pollini, Pierre Boulez et l'Orchestre de Paris, Pinchas Zukerman, Youri Bashmet, le quatuor Hagen, le Hilliard Ensemble, pour ne citer qu'eux. A ces grands noms s'ajoutent également de jeunes interprètes à découvrir. Pour obtenir le programme: 02/511 34 33 □

## publications

### ■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la CCE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée:

• la série "Europe en mouvement": Egalité des chances pour les femmes, 1993, 8 p.

### ■ en vente

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles
- Jean De Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles

Organigramme de la Commission des Communautés européennes, (mai 1993), Luxembourg, OPCE, 1993, 181 p., 7 ECU.

Fonds structurels communautaires 1994-1999, Luxembourg, OPCE, 1993, 87 p.

Guide de l'enseignement "écologique": Pour combler une lacune dans le domaine de l'information, la Commission a décidé de publier un guide européen des centres d'enseignement supérieur offrant des formations "écologiques" que ce soit par le biais de l'agriculture, du droit, de la médecine ou d'une autre disciplines (600 pages, 20 ECU).

# En bref ...

• **Les ministres des Douze ont adopté**, le 14 juin 1993, les trois dernières directives sur les marchés publics. La première étend aux services les procédures applicables aux fournitures et aux travaux dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications. Pour les autres secteurs, la deuxième

directive adoptée codifie les règles européennes en matière de travaux; la troisième fait de même pour les fournitures.

• **La libre circulation des médicaments** a progressé le 14 juin 1993 avec l'adoption par les ministres des Douze de trois directives: deux d'entre elles rapprochent les lois et réglementations nationales et la troisième abroge une "loi européenne" relative aux médicaments de haute technologie. On attend encore l'adoption du règlement créant une Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, pilier du système communautaire à mettre en place pour 1995.

• **L'actuel régime d'aide aux grands équipements de transports** continue en 1993 et 1994, avec un budget de 325 millions d'ECU. Les ministres des Douze ont décidé le 25 juin 1993 de le reconduire en attendant la ratification du Traité de Maastricht, qui prévoit un soutien aux "réseaux transeuropéens". Ces aides intéressent notamment le TGV et le transport combiné rail/route, ainsi que les transports en Grèce, en Irlande et au Portugal.

• **Les ministres des Douze ont approuvé** le 1er juin 1993 une directive qui établit des normes de sécurité pour les gros bateaux de pêche, à respecter par tous les armateurs de la Communauté. Cette "loi", qui doit encore passer devant le Parlement européen, prescrit le bon entretien des navires et leur contrôle périodique par les autorités nationales.

• **Selon un accord de principe conclu par les ministres des Douze** le 14 juin 1993, la durée de protection des droits d'auteur va être harmonisée dans la Communauté européenne: elle couvrira la vie de l'artiste et les 70 ans

suivant sa mort; ce sera 50 ans pour les interprètes et les producteurs de disques et de films.

• **Obtenir des statistiques comparables sur les entreprises** et groupes d'entreprises, sur les fusions, rachats et absorptions: tel est le but d'un règlement approuvé en principe par les ministres des Douze le 14 juin 1993. Il incitera les Douze à établir des répertoires nationaux d'entreprises compilés de manière identique.

• **Pour assurer le bon fonctionnement du grand marché**, les ministres des Douze ont décidé, le 28 juin 1993, d'harmoniser les teneurs maximales en résidus de pesticides fixées pour les fruits et légumes, ainsi que d'autres produits végétaux.

• **Depuis le 1er juillet 1993, les petites compagnies aériennes** peuvent gérer des lignes avec le soutien commercial et financier d'une autre compagnie. Une réglementation adoptée par la Commission européenne le 25 juin 1993 le permet pour trois ans. La Commission a en même temps renouvelé son autorisation pour d'autres types de coopération entre compagnies: coordination des horaires, gestion des systèmes de réservation notamment.

• **Les ministres des Douze ont fixé**, le 14 juin 1993, le principe d'une limitation à 100CV de la puissance des motos dans la Communauté. Mais chaque pays membre pourra encore immatriculer des modèles allant jusqu'à 125 CV durant cinq ans après l'entrée en vigueur de cette mesure. On attend encore l'adoption définitive de cette directive et de quatre autres "lois" sur les motos approuvées le même jour. Six autres directives "motos" ont été adoptées le 14 juin. □



Robert Schuman

"Etre jaloux de son indépendance est naturel et légitime. Mais on n'est réellement indépendant que dans la mesure où l'on n'a pas besoin d'autrui, et si, comprise dans ce sens, l'indépendance devient une cause de faiblesse, notre intérêt veut que nous nous résignons à l'abandonner. Le "splendide isolement" est devenu une erreur, une prétention insoutenable".

## ILS ONT DIT OU ÉCRIT

"L'Europe est notre patrie future. Chaque pays a le devoir de défendre ses citoyens. C'est la raison pour laquelle la Communauté européenne doit se développer pour tendre à une défense commune".



Frank Swaelen,  
président du Sénat  
De Standaard, 27 juillet 1993

"Je m'énerve quand je lis les discours de certains spéculateurs qui affirment que leur but est de faire triompher la cohérence économique ou de contribuer à la lutte contre le chômage. Les meilleurs amis des chômeurs seraient devenus les spéculateurs! C'est un peu fort! Dans notre système économique, il est permis de spéculer, mais je ne vois pas pourquoi certains veulent se faire passer pour des philosophes ou bienfaiteurs de l'économie. De la mauvaise conscience ou une vanité inouïe? Ce qui est certain, c'est que leur seul but est de gagner de l'argent".

Guy Quaden,  
Directeur de la Banque nationale  
Membre du Comité monétaire  
européen - Le Soir, 17 août 1993

EURinfo est édité  
par le Bureau en Belgique  
de la Commission  
des Communautés  
européennes.  
73, rue Archimède  
1040 Bruxelles  
Tél.: (02) 295 38 44

Les articles signés n'engagent  
que leurs auteurs et n'expriment  
pas nécessairement la  
position de la Commission.

La reproduction des articles est  
autorisée, sauf à des fins  
commerciales, moyennant mention  
de la source et envoi au Bureau  
en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA -  
Bruxelles-Luxembourg 1993  
CC-AH-93-008-FR-C